



Communiqué du 12/06/226

254 Boulevard de L'usine
CS 90022 59045 Lille Cedex
03.20.52.49.18/07 86 12 16 62

snfolc-lille@orange.fr –

<http://www.snfolc59.fr/>

« Non, la solidarité n'est pas un crime. »

Le snFOlc59 renouvelle son soutien à notre collègue Sophie Djigo, professeure de philosophie et fondatrice du collectif citoyen Migraction 59, harcelée depuis 4 ans par l'extrême-droite à cause d'un projet pédagogique interdisciplinaire croisant philosophie, théâtre et culture antique autour du thème de l'exil et des frontières, pleinement conforme aux programmes officiels.

Suite au dépôt de plainte de notre collègue, le 20 mars 2026, le tribunal correctionnel de Paris a condamné cinq internautes pour harcèlement moral aggravé, à des peines allant jusqu'à huit mois de prison avec sursis.

Mais les 30 et 31 mars 2026, neuf responsables politiques, du RN et de Reconquête, dont Eric Zemmour, ou les parlementaires RN du Nord Alexandre Dufosset ou Joshua Hochart qui comparaissaient pour diffamation ou complicité de diffamation ont été relaxés par le tribunal correctionnel de Paris. Le tribunal n'a donc pas reconnu leur responsabilité, au nom de la liberté d'expression et du débat d'idées. Pourtant, leurs réactions sur les médias sociaux en 2022, étaient concomitantes au coup d'envoi du cyber-harcèlement dont notre collègue a été victime, et représentaient bien une allégation outrageante.

Depuis que ce verdict est public, notre collègue fait à nouveau face à un déchaînement de propos haineux et orduriers, d'une violence qu'on ne peut plus dire rare, mêlant racisme, sexisme et mépris du service public d'enseignement.

C'est toute la profession qui doit se sentir attaquée, et donc solidaire, car, comme le montre la récente affaire de la vidéo tronquée d'une fête d'école à Montreuil, les enseignants sont devenus une cible privilégiée de l'extrême-droite en France, notamment à travers le collectif « Parents vigilants », émanation des militants de Reconquête !

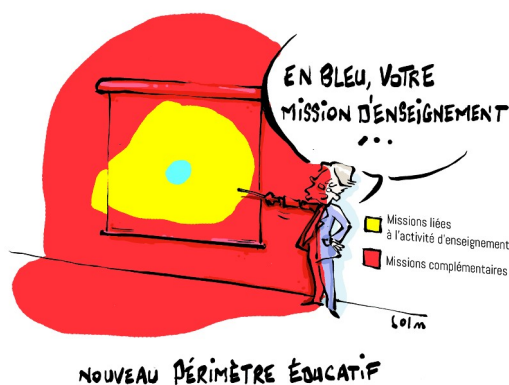
Nous ne pouvons accepter qu'insulter et diffamer des professeurs, attaquer de façon mensongère et odieuse leur travail, soit considéré comme une opinion participant du débat d'idées, et donc de l'intérêt général.

Pour paraphraser le titre d'un livre de Sophie Djigo, *enseigner n'est pas un crime*, être solidaire des enseignants attaqués dans l'exercice de leur fonction est un devoir, non seulement des personnels

de la profession, de leur employeur, mais aussi de toute la société. Ne voir qu' « une participation au débat d'idées » dans les réactions de ces cadres de l'extrême droite locale et nationale, c'est s'aveugler sur les stratégies dont ils font preuve pour museler ceux qui défendent un enseignement libre et émancipateur.

Face à l'extrême-droite, à sa haine inhérente des arts et de la culture, à ses campagnes publiques haineuses dopées aux outils numériques, à sa violence qui fracture le corps social et met des cibles dans le dos de celles et ceux qu'elle désigne comme des ennemis, il faut renforcer les libertés académiques, pour remettre l'accès à une culture émancipatrice au cœur de notre projet de société, il faut protéger ceux à qui l'on confie la mission essentielle d'élever à la connaissance et de transmettre les savoirs disciplinaires.

Pour FO, il faut renforcer le statut de fonctionnaire d'État, pour garantir l'indépendance des agents à l'égard de toute pression, qu'elle soit politique, religieuse ou économique. Il faut recentrer les missions des professeurs sur l'enseignement. Cela implique l'abrogation de la loi de [« transformation de la Fonction Publique »](#) qui a dessaisi les Commissions Administratives



Paritaires (CAP) de leurs compétences sur les mutations et les avancements, ne permettant plus la défense collective des droits des agents. Cette réforme, imposée par Gérald Darmanin en 2019, rend possible une gestion arbitraire de la carrière des fonctionnaires, en ne leur garantissant plus l'équité de traitement par le contrôle paritaire. FO revendique toujours l'abrogation de la réforme de l'évaluation des personnels ([dite PPCR, 2017](#)), et celle du [décret Hamon de 2014](#) sur nos obligations réglementaires de services (qui a ajouté les « missions liées » et « complémentaires » à la mission d'enseignement.)

Renforcer l'indépendance des personnels de l'Education nationale nécessite bien sûr la création d'un vrai statut pour les personnels qui n'en ont pas (comme les AESH), l'augmentation générale des salaires (par la revalorisation du point d'indice pour rattraper la perte du pouvoir d'achat - 35 % depuis 2000), des créations de postes pour mieux encadrer les élèves, l'augmentation des budgets pour nous donner les moyens réels d'accomplir nos missions d'enseignants, de CPE, d'AESH, d'AED, de PSY-EN, d'Infirmières... Et le soutien immédiat et sans faille de notre institution en cas de mise en cause dans l'exercice de nos fonctions.

